

Ravalement de façades au centre-ville - Subventions

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Afin d'encourager la mise en valeur du patrimoine bâti du centre-ville, la Ville a décidé d'accorder aux propriétaires qui en feraient la demande, une subvention pour le ravalement des façades sur rue de leurs immeubles à l'intérieur du secteur sauvegardé et de la Boucle.

Le montant de la subvention est égal à 10 % du montant des travaux.

Actuellement, la Ville est saisie des demandes suivantes :

Immeubles	Propriétaires	Montant des travaux	Subvention proposée
1 rue Pécelet	M. DE PIREY	135 360 F	13 536 F
5, rue du Lycée 6, rue Pasteur	Société WEIL	48 104 F <u>54 220 F</u> 102 324 F	10 232 F
55, Grande Rue	M. GENTOT	92 658 F	9 265 F
34-36, rue Battant	M. NUSS	130 108 F	13 010 F
TOTAL			46 043 F

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'attribution des subventions proposées. La dépense correspondante sera imputée au chapitre 914/130.82017.30100 du BP de l'exercice courant.

Mme FOLSCHWEILLER : Lors de la dernière commission d'urbanisme, il a été décidé d'avoir une réflexion de fond, après étude, sur les subventions accordées pour ravalements de façades. Je crois que si jusqu'ici on a toujours été un peu partagé sur les subventions que la Ville versait à ce titre du fait qu'on n'agit pas assez sur la cause même de la pollution qui noircit les façades, pour rester logique, on pourrait proposer que dans la rue piétonne la subvention soit au contraire nettement plus importante puisque là il n'y a plus de circulation. Mais ça sera à voir en commission.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous en parlerez en effet en commission d'urbanisme.

M. MOUROT : Est-ce que le 10 % peut éventuellement passer à 20 % comme vous l'aviez un moment envisagé ?

M. PONÇOT : Je remercie Mme FOLSCHWEILLER de sa proposition qu'on étudiera effectivement car elle est intéressante. D'autre part, Docteur MOUROT, on est déjà passé à 20 % pour les groupés pour précisément inciter les propriétaires à se grouper. Il y a un projet qui s'est fait jour rue des Granges et j'ai demandé aux services de le pousser pour l'exemple et montrer qu'effectivement la Ville de Besançon peut aller à 20 % de subvention si les propriétaires se groupent. Ils obtiendront par ailleurs de meilleurs prix de la part des entreprises.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je pense que si on accordait une subvention d'une certaine importance, on pourrait parallèlement arriver à une obligation dans certains cas. Je pense au 8 de la rue Charles Nodier : entre la Préfecture et les autres bâtiments, il y a là un seul bâtiment qui n'est pas ravalé, qui reste noir.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.